



DELIBERATION N°20-221027

DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROGRAMME INDUSTRIE DU FUTUR 2023

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 OCTOBRE 2022

Après avoir entendu la présentation par le Président de séance :

- ▶ De ce programme visant à engager davantage de PME vers la dynamique de l'industrie du futur,
 - En allant à la rencontre des dirigeants afin de :
 - Détecter les enjeux et priorités de l'entreprise en relation avec l'industrie du futur (enjeux de modernisation, de compétitivité, de recrutement etc...),
 - Les orienter vers les dispositifs d'appui pertinents, au premier rang desquels l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Industrie du Futur » lancé en juin 2017 par la Région, le dispositif Pays de la Loire VTE et le programme DINAMIC+ Industrie du Futur ;
 - En leur proposant des ateliers de découverte en format webinaire ou présentiel pour les sensibiliser aux enjeux de l'Industrie du Futur.
- ▶ Du montant de subvention qu'il est prévu de demander au FEDER : 89 269 € sur un budget prévisionnel de 219 655 €.

Les membres élus approuvent le projet de demande de financement FEDER pour le programme 2023 de stimulation des PME industrielles pour rejoindre la dynamique régionale Industrie du Futur.

Quorum : 24
Votants : 28
Votes "pour" : 28
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Jean-François REYNOUARD,
Président de la CCI Pays de la Loire